

REGLEMENT INTERIEUR SPA

17/03/2026

1. Accès

L'accès au SPA est réservé à la clientèle du camping.

Chaque membre du personnel du camping est habilité à faire respecter le présent règlement et, en cas de manquement, à procéder à l'expulsion, sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée.

L'accès au SPA est interdit aux mineurs s'ils ne sont pas accompagnés d'un représentant légal ou d'une personne majeure expressément autorisée, laquelle doit assurer une surveillance constante et effective.

L'accès au Sauna et au Hammam est strictement interdit pour les enfants âgés de moins de 12 ans.

Les mineurs doivent rester en permanence sous la responsabilité d'une personne majeure, qui veille à ce qu'ils utilisent les bassins et équipements dans des conditions compatibles avec leur âge, leur autonomie et leurs capacités.

Le personnel du camping n'assure aucune surveillance individuelle des usagers et ne se substitue en aucun cas à la vigilance des parents ou accompagnateurs, lesquels demeurent seuls responsables de la surveillance des mineurs qu'ils introduisent dans le SPA.

Le rôle du gestionnaire se limite aux obligations légales de sécurité, d'entretien des installations et de mise en œuvre des règles générales d'utilisation.

Il est strictement interdit d'accéder au SPA et d'en faire usage en dehors des horaires d'ouverture.

2. Propreté

Les usagers du SPA doivent :

- Déposer leurs chaussures à l'entrée dans les casiers prévus à cet effet. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.
- Prendre une douche,
- Jeter les papiers, détritiques dans les poubelles.

Le passage par la douche est obligatoire avant d'entrer dans les bassins, le sauna ou le hammam.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès peut être refusé à toute personne présentant des signes manifestes susceptibles de compromettre la salubrité des bassins, notamment en cas de plaie ouverte, de pansement, ou de manquement évident aux règles d'hygiène.

L'appréciation de ces situations s'effectue sans examen intrusif et dans le seul intérêt sanitaire collectif.

Pour la baignade, slips de bain, maillots de bain, shorts de bain, T-shirt en Lycra sont acceptés. Il est interdit de porter tout autre article d'habillement.

L'usage de serviettes personnelles ou fournies par le camping est obligatoire sur les assises (sauna, hammam, transats).

3. Règles de sécurité et de bonne conduite

Les consignes de sécurité affichées ainsi que les conseils dispensés verbalement par le personnel doivent obligatoirement être respectés. Lorsqu'une infrastructure est fermée au public, il est interdit de pénétrer dans son périmètre. La Direction décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cette règle.

La Direction décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des biens des visiteurs. La pratique des activités est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités. Vous devez être en pleine possession de vos moyens pour prendre part à toutes les activités.

Il est interdit :

- D'apporter nourriture ou boissons (à l'exception de l'eau et des biberons)
- De manger ou boire hors des zones réservées à cet effet ;
- De fumer ou vapoter ;
- De pratiquer l'apnée, de plonger et/ou de se pousser à l'eau ainsi que de courir autour des bassins, de jouer à des jeux violents ou bruyants ;
- D'introduire et de porter des masques en verre, des palmes ou tout autre objet pouvant représenter un danger pour les utilisateurs ou les installations. L'usage des bouées et jouets gonflables est également interdit.
- De former des groupes pouvant troubler la libre circulation des utilisateurs
- De circuler au sein des zones humides en chaussures de ville, baskets, etc.
- De pratiquer le naturisme ;
- De détourner l'utilisation normale des installations ;
- De jouer avec tout objet contondant et de jeter tout objet dans l'eau ;
- De faire usage d'équipements musicaux ou d'instruments de musique et d'utiliser des sifflets, des sirènes ou tout autre objet bruyant ;
- De rentrer en trottinettes, vélos ou d'amener son propre mobilier (transats...)
- De grimper aux installations et à tout aménagement du SPA ;

Il est obligatoire pour les personnes ne sachant pas nager de porter des brassards.

Le calme et le respect des autres usagers sont obligatoires.

Les téléphones portables sont déconseillés et doivent être en mode silencieux.

Les serviettes usagées doivent être déposées à l'endroit réservé à cet effet.

Les locaux doivent être laissés propres.

Le non-respect de ce règlement, après mise en demeure de s'y conformer restée infructueuse, pourra entraîner l'exclusion définitive et toute dégradation pourra être facturée.

4. Le sauna et le hammam

Le cas échéant, des règles et conditions d'accès sont indiquées sur les infrastructures et doivent être respectées (durée d'utilisation, conseils d'utilisation).

L'utilisation de toutes les infrastructures se fait à vos propres risques.

N'utilisez pas les infrastructures si vous êtes sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances, si vous venez de prendre un repas copieux ou si vous venez de réaliser un effort physique important. N'utilisez pas les équipements sans avis médical préalable si vous êtes :

- Enceinte
- Sujet à des troubles cardiaques, respiratoires ou à des problèmes de tension artérielle
- Diabétique ou souffrant de rétention excessive de liquide
- Sujet à un problème de peau pouvant être aggravé par la chaleur

Si vous souffrez d'une quelconque affection, vous devez vous assurer que l'utilisation du hammam et du sauna est sans danger pour votre santé.

Enlevez tout bijou et objet métallique avant de pénétrer dans les infrastructures. Leur température augmentant sous l'effet de la chaleur, ils pourraient vous brûler la peau.

Ne touchez jamais les roches placées sur le poêle. Attention à ne laisser aucun textile ou matériel inflammable près du poêle ou des roches ; ils pourraient s'enflammer.

Ne touchez jamais la vapeur sortant de la buse, vous pourriez vous brûler.

Il est recommandé de s'hydrater régulièrement et de faire des pauses entre chaque utilisation. Sortez immédiatement si vous vous sentez mal à l'aise ou fatigué.

5. Animaux

Aucun animal n'est autorisé à entrer dans le périmètre du SPA.

6. Casiers

L'utilisation des casiers individuels s'effectue sous la responsabilité des usagers.

Les casiers non libérés feront l'objet d'une ouverture par le personnel chaque fin de journée.

La direction ne saurait être tenue pour responsable des vols ou pertes d'effets personnels déposés dans les casiers. L'usage de ces casiers s'effectue sous l'entière responsabilité des usagers, qui doivent les verrouiller correctement et s'abstenir d'y déposer des objets de valeur.

La responsabilité du camping ne pourra être recherchée qu'en cas de preuve stricte d'un défaut grave d'entretien ou de sécurité directement imputable au gestionnaire. Les casiers ne constituent pas un dispositif de sécurité garanti.

7. Expulsion

Tout vol, non-respect du Règlement Intérieur et des Conditions Générales de Vente, dégradation, bagarre, fait frauduleux, criminel ou injurieux, à l'égard des usagers, du personnel ou des biens du SPA donnera lieu à l'expulsion immédiate du fauteur de trouble et/ ou à une poursuite par les forces de l'ordre.

L'utilisateur doit adopter une attitude correcte et un comportement courtois vis-à-vis des autres personnes, sous peine de se voir expulsé du SPA.

En cas de trouble de la part d'un groupe, le camping se réserve le droit d'expulser l'ensemble du groupe, accompagnateurs et membres.

En cas d'inobservation d'une des règles énoncées ci-dessus, la Direction, non seulement déclinera toute responsabilité, mais se verra dans l'obligation d'inviter tout contrevenant à quitter immédiatement le camping.

8. Horaires et fermeture

La Direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture du SPA et/ou des infrastructures.

En cas de nécessité, la Direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture du SPA et/ou des infrastructures sans qu'aucune compensation financière ne puisse être demandée.

La Direction se réserve le droit de fermer les infrastructures pour des raisons de sécurité ou autres.

9. Vidéosurveillance

Le SPA est placé sous vidéoprotection pour des raisons de sécurité des personnes et des biens.

Les images sont enregistrées et conservées pour une durée limitée conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles, toute personne peut exercer ses droits d'accès aux images la concernant en s'adressant à la direction du camping.